



ACET-BTP.IC Sarl

Ingénieurs conseils



CET-BTP & SERVICES

# CONSTRUCTION DU COMPLEXE CEA ITECH-MTV A BOBO DIOULASSO

## RAPPORT N° 1 DE SUIVI CONTROLE DES TRAVAUX

### INTERVENANTS :

MAITRE D'OUVRAGE : UNIVERSITE NAZI BONI/ CEA ITECH-MTV

MAITRE D'ŒUVRE : AC CONCEPT /HARMONY/BETAT/IC/ACET.BTP/CET BTP

ENTREPRISE : SOGEDIM SARL



## SOMMAIRE

I - PERSONNEL PRESENT SUR LE CHANTIER .....	3
II - GENERALITES .....	4
III - Organisation des travaux : .....	6
IV - Etat des lieux .....	7
V - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	12
V - 1) Observation : .....	12
V - 2) Recommandation .....	13
Conclusion .....	14
ANNEXE .....	15
LES PROCES VERBAUX DU CHANTIER .....	16

## I - PERSONNEL PRESENT SUR LE CHANTIER

- ❖ **MAITRE D'OURAGE** : UNIVERSITE NAZI BONI/CEA ITECH-MTV
  - M. BAYALA Serge : PRM UNB
  - M. OUEDRAOGO Sidi Mohamed : Auditeur interne CEA ITECH-MTV
- ❖ **MAITRE D'ŒUVRE** : AC CONCEPT/HARMONY/BETAT IC/ACET BTP IC/ CET BTP & SERVICES
  - OUEDRAOGO Constant : Chef de projet
  - BARRY Ibrahim : Architecte Urbaniste
  - TORO Paterne : Superviseur des travaux
  - KONE T Kader : Contrôleur à pied d'œuvre des travaux
- ❖ **ENTREPRISE SOGEDIM**
  - M. NIGNAN Aziz : Directeur Général
  - M. OUEDRAOGO Seydou : Directeur Technique
  - M. ZEBRET Oumarou : Chef de chantier
- ❖ **Ouvriers :**

A l'état actuel du chantier plusieurs ouvriers interviennent sur le chantier ; ce sont entre autres :

  - Une équipe de fouilleurs
  - Une équipe pour les travaux de béton
  - Une équipe de soudeur (pour les travaux en atelier)
  - Une équipe d'électriciens pour les lampes solaires
  - Une équipe pour les travaux du forage
  - Une équipe de maçons et de manœuvres
  - Une équipe de soudeurs et de plombiers pour les travaux du château d'eau

## II - GENERALITES

L'objectif principal de ce projet d'impact de Centre d'Excellence Africain en biotechnologie ciblant les maladies à transmission vectorielle est de fournir un vivier important de spécialistes des vecteurs de maladies à travers une formation de qualité appuyée sur un programme de recherche et de valorisation des résultats afin de relever des défis régionaux en matière de santé publique et de renforcer les capacités des CEA ITECH MTV et centres de recherche. Le centre d'excellence africain en innovations biotechnologiques pour l'élimination des maladies en transmission vectorielle (CEA/ITECH-MTV) s'articule autour des principaux indicateurs de performance suivants :

- Fournir un vivier important de capital humain (plus de 150 Masters, plus de 50 PhDs et des centaines de formations courte durée à l'endroit des professionnels de la santé et de la recherche) à travers une formation de haute qualité grâce à l'accès à une plateforme de recherche et d'enseignement de standard international ;
- Valoriser les résultats de la recherche et de l'enseignement par une absorption des diplômés dans les structures d'accueil concernées par cette technologie, la publication scientifique des résultats , la mise en application des recommandations des résultats de la recherche au service des ministères sectoriels concernés et leurs démembrements tels que le programme national de lutte contre le paludisme, la direction de la maladie, les communes et services d'hygiène et ;
- Favoriser la création d'entreprise par les apprenants grâce à une implication réelle de CEA ITECH MTV nationale pour la valorisation des résultats de la recherche et des innovations (ANVAR) et de la chambre de commerce et d'industrie représentant le monde des affaires dans le formatage des curricula, le suivi des résultats et la mise en place des fonds spéciaux de démarrage pour les idées innovantes.
- L'atteinte des différents indicateurs CEA/ITECH-MTV nécessite qu'il soit doté en infrastructures dont son complexe qui lui permettra d'être plus opérationnel.

C'est dans ce cadre que le groupement AC-CONCEPT / HARMONY/ BETAT IC/ ACET BTP / CET BTP & SERVICES a été mandaté pour la mission de suivi-contrôle pour la réalisation des dits travaux.

---

Les travaux ont débuté le 29 Octobre 2021 par une réunion de cadrage et de démarrage qui s'est matérialisé par la remise des différents plans et documents techniques et l'installation proprement dit de l'entreprise (suivant l'ordre de service reçu par l'entreprise) pour un délai d'exécution de six (06) mois, avec l'appui des différents intervenants cité ci-dessus pour que les travaux soient réalisés suivant les règles de l'art en respectant le délai prévu. Un procès-verbal a été établi à cet effet.

Le bureau de contrôle a mis à pied œuvre un technicien supérieur en Génie Civil qui s'assure de la conformité des matériaux, des matériels et des travaux sur le terrain ; préside les réunions de chantier hebdomadaire, sous sa coupe un architecte et un superviseur des travaux pilote les différentes activités et un Ingénieur en Génie Civil pour la coordination de l'ensemble des travaux.

Ce présent rapport fait un bref aperçu sur l'état d'avancement des travaux au maître d'ouvrage pour l'imprégnier des activités qui se déroulent sur le chantier.

### **III - Organisation des travaux :**

Les travaux sont exécutés sous les ordres du chef d'entreprise et de son chef de chantier avec la supervision du contrôle. Chaque semaine se tient une réunion de chantier (vendredi à 09h 00 mn) pour faire le bilan des travaux réalisés au cours de la semaine, prendre les préoccupations et les insuffisances remarquées, faire une synthèse puis trouver des solutions et planifier ou fixer des objectifs à atteindre d'ici-là prochaine réunion hebdomadaire. L'issu de chaque réunion est consignée dans des Procès-Verbaux de qui est récolté par le superviseur lors de chacune de ses interventions pour en faire un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Il faut noter que tout ouvrage fini ou matériel et matériau qui entre sur le site et devant être utilisé pour la construction est vérifié et validé ou rejeté selon la qualité demandée puis consigné dans un procès-verbal de réception. (Voir les procès-verbaux en annexe).

Les exécutions des différentes tâches sont rigoureusement suivies par le contrôle qui assiste à tous les travaux sur le chantier.

Lors de la réunion de cadrage il a été suggérer de mettre en place un comité de suivi contrôle des travaux regroupant tous les acteurs intervenant sur le chantier et aussi des représentants de l'autorité contractante afin d'être plus prompt aux recommandations qui seront faites.

## IV - Etat des lieux

L'avancement des différents travaux du bâtiment principal est représenté ci-dessous :

- ❖ Implantation: 100%
- ❖ Fouilles des semelles isolées : 100%
- ❖ Béton des semelles et radier : 100%
- ❖ Béton pour potelets : 100 %
- ❖ Maçonnerie des soubassements : 90 %
- ❖ Béton des longrines : 75%
- ❖ Remblai sous dallage : en cours

L'avancement des travaux du forage est représenté ci dessous :

- ❖ Foration du puit : 100%
- ❖ Implantation du château : 100%
- ❖ Fouilles des semelles du château : 100%
- ❖ Béton des semelles du château : 100%
- ❖ Confection du château d'eau en atelier : 95%

L'avancement des travaux pour l'éclairage extérieur est représenté ci dessous :

- ❖ Fourniture des supports (mats) pour lampadaires : 100%
- ❖ Fouilles pour implantation des mats des lampadaires : en cours

**Il faut noter qu'à ce jour l'avancement global des travaux est estimé à 23% pour un délai consommé de 25%**

Vous trouverez ci-dessous quelques images des travaux réalisés sur le chantier ainsi que l'état actuel du chantier :



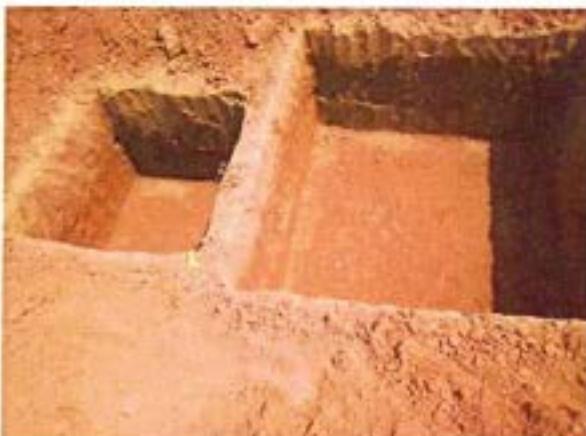
Panneau de chantier (08/11/21)



Nivellement du terrain (02/11/21)



Approvisionnement chantier (03/11/21)



Fouilles des semelles isolées (04/11/21)



Fixation des semelles isolées (08/11/21)



*Fixation des semelles isolées en attente de coulage (11/11/21)*



*Coulage béton des semelles isolées (16/11/21)*



*Hydrofuge de masse pour étanchéité béton (16/11/21)*



*Coulage béton des potelets (26/11/21)*



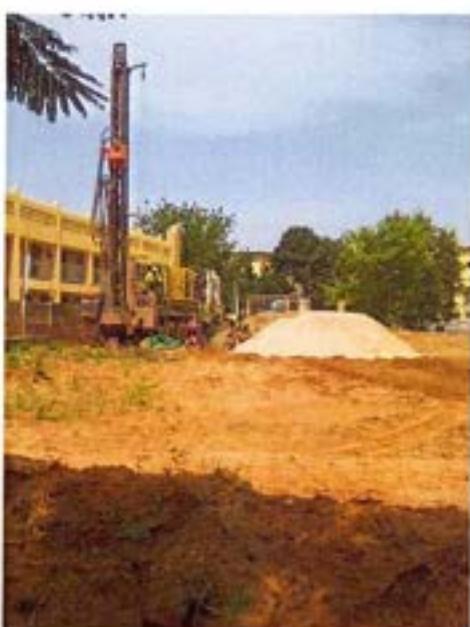
*Maconneries en briques pleines (30/11/21)*



*Ferraillage des longrines (02/12/21)*



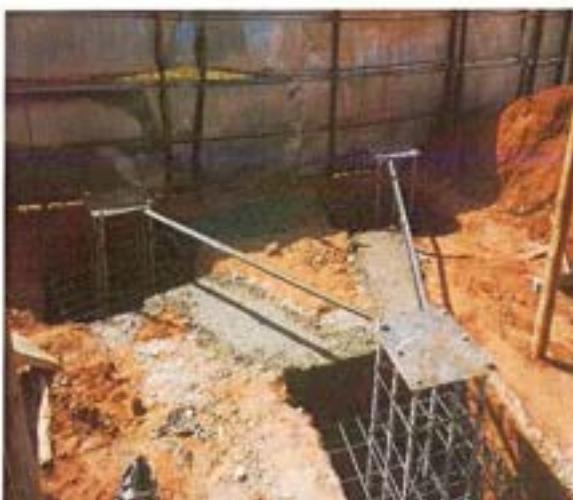
*Bétons pour longrines coulés et découffrés (08/12/21)*



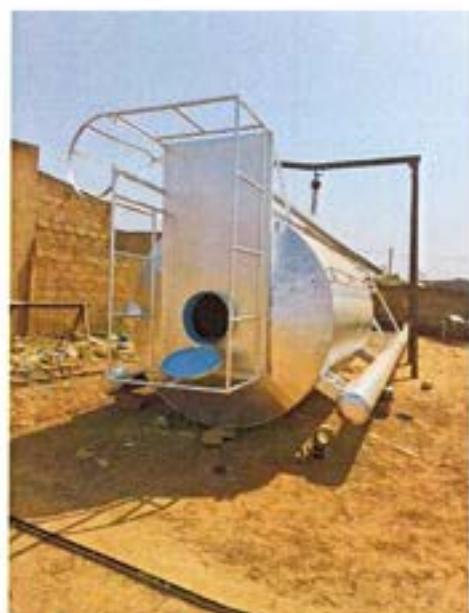
*Foration pour château d'eau (07/11/21)*



*Ferraillage socle château d'eau (02/12/21)*



Cralage béton socle pour château d'eau (10/11/21)



Château d'eau réceptionné à l'atelier (12/12/21)

## V - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

### V - 1) Observations :

- De façon générale, le rythme des travaux est satisfaisant au cours de ce premier mois avec un taux d'exécution de 23% pour l'ensemble des travaux pour un délai consommé de 25%.
- Les approvisionnements sont assez réguliers et suffisants pour les tâches à effectuer.
- Les ouvriers sur le chantier sont également en nombre suffisant même si jusqu'à présent la mission de contrôle n'a toujours pas reçu un planning d'exécution détaillé pour le reste des travaux malgré ses multiples rappels.
- Quelques difficultés dans l'organisation et la coordination des travaux de la part de l'entreprise ont été signalées au début des travaux, mais très vite après une réunion de cadrage les choses sont rentrées dans l'ordre.
- En rappel, l'entreprise n'a toujours pas fourni le matériel de sécurité supplémentaire pour le personnel (maçons, aide maçons, ferrailleurs, menuisiers).
- En rappel l'entreprise est tenue de faire valider les échantillons des équipements, appareils et appareillages par la mission de contrôle qui va valider conformément aux cahiers des clauses et suivant les prescriptions techniques avant toute commande pour éviter les éventuels désagréments.
- L'entreprise a procédé à l'installation du chantier mais la mission de contrôle n'est pas satisfaite de l'aménagement et de l'équipement du bureau de chantier ; aussi elle devrait afficher tous les plans sur un tableau dans le bureau de chantier.
- Des efforts sont faits pour la sécurisation du chantier et la mission de contrôle insiste sur le maintien des règles de sécurité afin d'éviter tout accès au chantier des personnes étrangères notamment des étudiants.
- Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) dans sa mission de contrôle technique est toujours présente pour la réception de tous les ouvrages et également pour les différents prélèvements des bétons mis en œuvre. Il faut noter que quelques résultats sur les prélèvements des bétons des semelles ont été transmis à sept (07) jours et sont satisfaisants en terme de résistance souhaitée : 16.13Mpa à 07 jours.

## V - 2) Recommandations

- Afin d'accélérer le rythme des travaux, l'entreprise est invitée à revoir à la hausse le nombre des ouvriers sur le terrain, mais aussi de revoir l'organisation des travaux.
- La mission de contrôle exhorte l'entreprise à redoubler d'effort pour terminer les travaux dans les délais contractuels afin de permettre au maître d'ouvrage de disposer de leur infrastructure suivant leur programme établi.
- En rappel l'entreprise est tenue de respecter les mesures sécuritaires notamment le port des équipements de sécurité (gilets fluorescents, gants et chaussures de sécurité...) puis de procéder à la mise en place de panneaux de signalisation afin d'éviter tout incident désagréable.
- La mission de contrôle invite l'entreprise à fournir encore plus d'effort en renforçant son effectif et en établissant de bon programme journalier pour un meilleur rendement. Il faut noter que la qualité des travaux est appréciable dans son ensemble avec l'appui de la mission de contrôle.
- L'entreprise est dans l'**obligation de fournir au plus tard le 17 Décembre 2021 un planning d'exécution actualisé pour le reste des travaux.**
- L'entreprise est également tenue de mettre à jour la liste de son personnel sur le chantier à la même date.
- L'entreprise devra toujours veiller au lavage des agrégats (quartz) livrés sur le chantier et livrer les agrégats suivant la granulométrie demandée.
- L'entreprise est également tenue au respect des règles HSSE et à maintenir toujours le chantier en bon ordre et dans un état de propreté.
- L'entreprise est tenue de fournir les résultats de formulation du béton ainsi que les résultats de tous les prélèvements effectués sur les bétons.
- L'entreprise est tenu de maintenir les approvisionnements du chantier réguliers

## **Conclusion**

Les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux prescriptions techniques . Cependant le contrôle met en garde l'entreprise quant au non-respect de tous les engagements et les observations et recommandations consignées dans ce présent rapport. (Voir annexe PV de chantier).

En rappel ,la mise en place d'un comité de suivi contrôle des travaux est toujours attendu et permettra de booster davantage le rythme des travaux.

## **ANNEXE**

## **LES PROCES VERBAUX DU CHANTIER**

**PV DE VISITE DE CHANTIER**

DI COMPLEXE DE CIRCONSTANCE

Brother 4 05/11/2021

# Procès verbal de visite de chantier

## Recent presents

Mr KONE à Kader : Mission de l'antre

Mr ZEBRET demande, à l'ordre du jour : BTP

L'an deux mille quatre-vingt et un le vingt novembre  
le contrôleur a effectué une visite afin de  
constater la mise en place effectuelle de la  
clôture du chantier.

A l'issue de la visite le Contrôleur constate que la clôture est en place. Par ailleurs, il entreprend de isoler la chantier sur le côté ouest du site.

De ce fait elle est autorisée à entraîner les fonctions des serrures fixes. Elle est également limitée à entraîner les approvisionnements du chantier ou sur le terrain, béton, agrégats, ciment et planches.

elle devra également procéder à la mise en place de bureaux de chantier équipes afin de faciliter et permettre la tenue des réunions hebdomadières ainsi que la rédaction des différents procès verbal des travaux.

~~RECORDS~~

Le contrôle appelle à l'entrepreneur qui devra devoir procéder à l'excavation des terres provenant des fouilles hors du site du bâtiment afin de permettre une mise en œuvre facile du béton des fondations.

ont signé

Mission de contrôle

Entreprise

~~Signature~~

Zafc

KONE TK 200

ZEBREIT Optimisation

Baba, le 15 novembre 2011

Procès verbal de visite  
du chantier.

Étaient présents :

M. KONE T Kader : Mission de Contrôle  
M. ZEBRET, Amaran : SOGEPIM, STP

L'an deux mille vingt et un le quinze  
novembre le Contrôle a effectué une visite  
afin de constater l'avancement des travaux sur  
le chantier.

A l'issue de la visite il note que :

- Certaines semelles devront être taillées sur  
les parois afin de permettre un bon ancrage  
au fond de fouille du ferrailage.
- La dimension de 1,40 m est atteint sur  
la majeure partie de semelle, excepté d'autre  
situation entre le fil (y 15; y 27) (x 1; x 18).
- L'entreprise sera autorisé à procéder la  
mise en place du bâton de propulsif  
après la réception des fonds de fouille par  
le laboratoire (LNBTP) commandé par un  
procès verbal de réception.

La construction a été approuvée N° 10

Ciment + 80 tonnes de fer 12% ut + Fer 10% BC

Fer 6% OTT, mortier fer roulé, 100 planches

La confection des ferrailleages de semelles  
est en cours ainsi que la confection  
de coffre des potelets.

La plate forme de confection d'agglos a  
été exécuté sous l'abri.

Ont signé

Mission de contrôle

SOGEDIM-BSP

~~Signature~~

~~Zap~~

KONE T. Kader

ZEBREY ammanou

**PV DE RECEPTION DES TRAVAUX**

PROJET DE CONSTRUCTION

No 03

DU COMPLEXE DE CEA / TERRITORY

Babao DSSO, le 02/11/2011

Procès verbal de réception  
d'implantation.

étaient présents :

Mr KONE T. Kadar : mission de contrôle ~~et de suivi~~  
Mr ZEBRET oumarou : SOGEDEN BNP.

Sur deux mille vingt et un, le deux  
(02) novembre, le contrôle a effectué une  
visite sur le site afin de procéder à  
la réception de l'implantation du  
bâtiment principal.

Après vérification des différentes  
dimensions (X et Y), le contrôle confirme  
que l'implantation est conforme aux  
documents techniques (Plan d'implantation).

L'entreprise a été donc autorisée à  
procéder au tracé des différentes  
seuilles isolées.

Par ailleur, l'entreprise ne sera  
autorisée à entamer les fondations qu'  
après avoir isolé le chantier (clôture  
de chantier).

CHANTEK à l'ujet de construction d'un immeuble au CEAUTERCH

PROCES Verbal de réception des fonds de fouilles

En ce jour 15/11/2021, a eu lieu une réception de fonds de fouilles sur le chantier situé en IGP.

L'étude d'ingénierie prévoyant des fonds de fouilles au fonds de terrasses. Nous avons demandé à l'entreprise d'aller à 1,40m de profondeur, contre une de certaines parties de l'édifice qui sont en dalle flaine.

La présente étude du rapport à l'état de sols à l'exception du projet, la construction d'un Immeuble RT A entièrement en R+3, dont les conclusions était de D-2, contin. L-2, A51.

Après vérification des différentes remontées existante sur le site du bâtiment. Nous avons constaté que la profondeur qui est de 1,40m de profondeur a été respecté.

De ce qui précéde, nous demandons à l'entreprise de lever  
au fonds jusqu'à ce que nous trouvions méthodiquement les fonds sur la mur en trouer du gros bâtonnet de papier.

Entreprise (R.A.S)

ont signé

LN BTP

Jean  
Zonou 5

SOGEDIM-BTP

Zéro

ZEBRET Camille

DU CONTRÔLE DU CEA/TECHNIQUE

Babaté, le 20/11/2021.

Procès verbal de réception.

étaient présents.

Mr NOUNI ET Kader : Mission de contrôle (AC Génert)

Mr ZERBET Dumanou : SOGEDEIN.

L'an deux mille vingt et un, le vingt novembre  
le Contrôleur a procédé à la réception d'une  
trouée de semelles isolées notamment située  
dans le Carré des Chênes (x31, y55);(y30, y1).

Après vérification de l'ensemble du ferrailage,  
les semelles et potelets ainsi que la pose  
suivant les différents axes, l'entreprise  
~~est~~ autorisée à procéder au coulage  
du béton des semelles du dit Carré.

Par ailleurs il lui est rappelé que  
l'ensemble des bétons de semelles et potelets  
devront être hydrofuge (hydrofuge de masse)  
et que le dosage en aggregat est composé  
de sable et de granite ou quartz concassé.

N.B: Il est rappelé à l'entreprise que les  
bétons de structures (semelle, potelets, longrine,  
dale) devront être composés de sable et de  
concassé; L'entreprise doit également

procéder à l'évaluation des tableaux Notebooks  
portant des feuilles, à l'appropriation  
du chantier en witnessed avant le début  
pour suite des travaux de bâtonnage ou  
infrastructure (semelle, potelets).

Owl signé

Mission de Contrôle

SOGEDRI

~~LETTRE~~

~~ZEB~~

ZONE T. Kader

ZEBRET Dumerou

DU COMPLEXE DU GÉA / FEDERAL

Babao, le 27/11/2021.

Présent ventre la réception.

Etant présent :

Mr KUNIE T Kader : Mission de contrôle

Mr ZEBRET Dumarou : Entreprise

Sur deux mille cinq cent un, le vingt et sept novembre à Contrôle a procédé à la réception du coffrage et ferrailage des potelots du Carré d'axe (x30 x55), (y4, y30). A l'issue de la vérification, le contrôle autorise l'entreprise à procéder au coulage des potelots tout en respectant la hauteur par rapport aux longueurs.

Par ailleur, il a également procédé à la réception du ferrailage des semelles et potelots du Carré d'axe (x1, x31) (y30, y36). Après vérification des deux. L'entreprise est autorisée à procéder à la mise en place des beton des semelles.

Il est rappeler à l'entreprise que le dosage en sika hydrofuge de masse est de 0,5L par sacs pour les potelots ainsi que des semelles.

Mission de contrôle

Ont signé

Entreprise

ZEBRET

Bobo, le 30/11/2021

## Procès verbal de réception.

~~Faisait présent~~~~M. KONE M. Kader Mission de contrôle AC Concept~~~~M. ZEBREI Mamadou : Entreprise STG DM~~

L'an deux mille vingt et un le trente novembre le Contrôle a effectuer une visite sur le site afin de constater l'évolution des travaux.

A l'issue de la visite il a été constaté que :

→ L'entreprise a procéder à des fouilles de 30cm x 30cm pour le gros bétou sous la maçonnerie pleine.

Elle a également constaté la maçonnerie pleine à certains niveaux.

→ celle a procédé au démontage des semelles du radier postérieur ainsi que la semelle S5 du Carré d'axe (x1; x3); (y1, y3)

→ Elle a également procéder aux démontages des potelets du Carré d'axe (x1; y3); (y1, y5) sur les semelles n'ayant pas été collationnées avant démontage de l'entonnoir de fondation.

Après vérification, le contrôle autorise  
l'entreprise à :

- Couler le béton du radier ainsi que la  
la semelle S<sub>0</sub> portant le petit voile
- Couler le béton des mitoyens des Carré  
d'axe (x<sub>1</sub>, x<sub>30</sub>) ; (y<sub>1</sub>, y<sub>30</sub>) .

Par ailleurs, l'entreprise a remis à la date  
d'aujourd'hui les résultats d'ébrasement  
des ouvertures de béton de semelle du Carré  
d'axe (x<sub>30</sub>, x<sub>55</sub>) ; (y<sub>1</sub>, y<sub>30</sub>) .

Ont signé

Mission de contrôle

Entreprise

~~W. Kader~~

~~Z. A.~~

VILLE X Kader

CEBRIET n° 1000

PROJET DE CONSTRUCTION N° 26  
DU COMPLEXE CEAT/TECH-NIV

Babao, le 30/11/2021

Précis verbal de  
réception.

Etaient présents :

M. KANE T. Kader : AC CONCEPT (mission du Contrôle)

M. ZEBRES Ouamou : SOGEDIM SARL (Entreprise)

Sur deux mille vingt et un, le trente novembre, le contrôle a effectué une visite afin de constater l'état d'avancement des travaux à l'issu de laquelle il note que :

- l'entreprise a entamé le gros béton pour la maçonnerie pleine

- elle a fourni le radier ainsi que la semelle S5

Elle a entamé la maçonnerie pleine sur certaine zone du bâtiment.

Elle a procédé aux coffrages des potelets du carrefour (X1, X3) ; (Y1, Y3)

#### RECOMMANDATIONS

Après vérification de l'entame, l'entreprise est autorisé à :

- Procéder au coulage du radier ainsi que la semelle S5 du carrefour X(1,3) ; Y(1,3)

I Guler les potelets de Carré d'axe No 27  
X(1,31), Y(1,30) sur les semelles n'ayant pas  
fait l'objet de réception.

Par ailleurs, le contrôle informe à  
l'entreprise que tout sable ayant une aspect  
rougeâtre ne devra au aucun cas être  
utilisé pour la confection des angles ou/et  
dans les bétonnages. Il lui fait rappeler que  
l'ensemble des bétonnages de potelets, poteaux,  
poutres, dalle (dolles et cheveux) seront mis en  
œuvre uniquement avec du granite concassé.

N.B. L'entreprise à transmettre le jour les  
résultats d'accrètement des prélevements des  
semelles des Carré d'axe X(31,55); Y(1,30).

Ont signé

Mission de Contrôle

Entreprise

KONE S. Kader

ZEBREZ Guillaume

ZIBO, le 02/01/2021

Procès verbal de réception

étaient présents :

M. KONE T. Kader : Mission de contrôle

M. ZEBRET Guillaume : entreprise

Sur deux mille vingt et un, le deux (02) d'janvier le Contrôle a procédé à la réception du Groupe ferrailage des potelets du Carré d'axe  $x(5,55), y(30,66)$ .

Après vérification de l'ensemble du bloc de tâche, le Contrôle autorise à l'entreprise de procéder au coulage du béton.

NB : Seul le concasseur <sup>de granule</sup> doit être utilisé pour la composition du béton y compris le sable, le ciment plus l'hydrofuge de flaque (0,5L/gache).

Ont signé

Mission de contrôle

Entreprise

~~KONE T. Kader~~

~~ZEBRET Guillaume~~

KONE T. Kader

Bobo, le 22/11/2021

Procès verbal de chantier

Etaient présents :

M. KONE & Kader : Mission de contrôle et concept

M. SAWADOGO Adama : INAT ?

M. ZEBZET oumarou : SONEDIM

L'an deux mille vingt et un, le vingt et deux novembre, le contrôle a effectué une visite sur le site à l'issue de laquelle, il constate que :

L'entreprise est autorisé de procéder au coulage des semelles du carre d'axe ( $x_1 \times 30$ ), ( $y_1 \times 30$ ) de l'ouvrage sans avoir préalablement riqué l'autorisation de la mission de contrôle et sans avoir suivi l'ensemble de recommandation faite dans le notice-béne (NB) du procès verbal de réception du 20 novembre 2021.

De ce fait, l'entreprise est sommée d'arrêter tous travaux ; de conformité aux recommandations avant toute reprise, après constat de la mission de contrôle. -

Ont signé

Dut signé

N° 19

Mission de contrôle

SOGEDIM

~~J. P. Lefèvre~~

Refus.

KONE Kader

ZEBRET oumatou

1 NBTP

~~gérard~~

SAKADOGO Adama

**PV DE REUNION HEBDOMADAIRE**

## DU COMPLEXE DU CEA/TTECH NIV

Bobo, le 12/11/2021.

## PROCES VERBAL DE RÉUNION

## HEBDOMADAIRE N°1

Etaient présents :

Mr OUEDRAOGO Mohamed : auditeur interne CEA/TTECH NIV  
Mr KONE I. Kader : mission de control  
Mr YAMAO GO Abakoulaye : entreprise

L'an deux mille vingt et un, une équipe constituée des personnes ci-dessus citées ont effectué une visite sur le site de la construction de l'ouvrage destiné à la CEN/TECH NIV à l'INSA Bobo pour discuter afin de constater l'évolution des travaux. A l'issue de la visite il a été constaté que :

\* OBSERVATIONS.

- L'entreprise a procédé la mise en place de la clôture provisoire du chantier à 90%.
- Elle a fourni deux (02) conteneurs à usage de magasin de stockage ainsi qu'un (01) bureau de chantier.

- Le chantier a été approvisionné de  
N° 07  
06 vêtements de sable 18m<sup>3</sup> chacune et 02 vêtements  
de quartz roule de 18m<sup>3</sup> chacune.

- L'entreprise a procédé à la mise en place  
des deux (02) anciens réservoirs d'eau présent  
sur le site, dont un est déjà mis en  
service.

- L'entreprise a procédé à la mise en place  
d'un abri pour la confection des agglos  
d'une superficie de 170m<sup>2</sup>.

- Les fouilles des semelles soldés sont en cours  
sur l'ensemble du site et ont un taux  
d'avancement de 80%.

- ~~→~~ L'étude d'ingénierie prévoyant les  
fonds de fouille de 1m pour les semelles  
isolées a été corrigé par le laboratoire  
national des travaux publics à l'issue d'une  
visite pour la réception des foulles à 1,10m.

- L'entreprise a procédé à la mise en place  
d'un dispositif d'éclairage sur le chantier.  
L'entreprise n'a toujours pas fourni  
le plan d'aménagement du chantier, la  
liste des personnels, l'équipement de sécurité  
des personnes ainsi que le plancher de  
sécurisation.

- L'entreprise a effectué un forage sur le  
site pour les travaux.

Au vu des observations faites, il est recommandé à l'entreprise :

- Fournir au plus tard le mardi 14 novembre le plan d'aménagement, la liste des personnels, ainsi que les équipements de sécurité et permis de signalisation.
- Elle est invitée à se conformer à la recommandation faite par le laboratoire des travaux publics sur les fonds de fouille.
- Elle devra mettre à la disposition du CEA/ITECH NIV et de la mission de contrôle les résultats de la formulation du bilan fournis par le laboratoire des travaux publics.

NB: L'entreprise invite la mission de contrôle de lui fournir le modèle de panneau de chantier pour la suite des aménagements.

Ont signé

CEA/ITECH NIV

MISSION DE CONTRÔLE

ENTREPRISE







M. DIEDRAGO S. Ibrahima

M. KONE I. Kader

M. YAMEOGO Abdoulaye

PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN COMPLEXE DE CEA/TECH-MIV  
No 12

Bobo, le 19 novembre 2021

PROCES VERBAL DE REUNION

HEBDOMADAIRE

Etaient présents : Assistant administratif et financier  
Mr OUEDRAOGO Mahamadou ~~du bureau technique~~ CEA/TECH-MIV  
Mr KONE S. Kader Mission du Contrôle  
Mr ZEBZEY Dumarou SOGEDIM  
Mr YAMEogo Abdoulaye SOGEDIM.

Pour deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, une équipe constituée des personnes ci-dessus ci-dessus a effectué une visite sur sur le site de la construction du complexe d'estime à la CEA/TECH-MIV à l'INSA Bobo-Dioulasso afin de constater l'évolution des travaux.

A l'issue de la visite il a été constaté que :

I) OBSERVATIONS

1. Approvisionnement :

Sable : 2 voitures ( $18m^3$ ) ; quartz : 2 voitures ( $18m^3$ )

Ciment : 80 tonnes : fer 12 : rest ; fer 10 N°3/13 ;  
fer 6 : rest, ferro-silic fer reçus. Planches 1000  
Bétonnière 0,1, Vibreuse 0,2 ; brouettes : 10 unités  
un lot de petit matériel.

## 2. Personnels présents sur le site

chef de chantier	: 0,1.
Conducteur de Travaux	: 0,1.
Chef personnel	: 0,1.
Ferrailleurs	: 24
Manuteneurs	: 0,3
Maçons	: 0,3
Aide Maçons	: 10
Briquetiers	: 0,1

## 3. Travaux en cours

- Pose des ferrailages des semelles isolées et poteaux
- Confection des coffres de poteau
- Confection des agglos pleins de 40x20x20
- Construction pour chantier d'eau (en cours)
- Fagotage d'arbre (épicéa) pour les semelles à double nappe.
- ~~fer~~
- Par ailleurs, il a été constaté que l'entreprise ne toujours pris en compte certaines publications faites à la réunion hebdomadaire du 12 novembre 2021 dont :

N° 14

La feuilleure des plans d'aménagement, la liste des personnes, l'équipement de sécurité ainsi que les différents panneaux de signalisation.

- La formulation du béton n'a toujours pas été fourni à l'entreprise (résultat) par le laboratoire des travaux publics.

NB: L'entreprise informe l'ensemble des intervenants que les modifications apportées sur la profondeur des fonds de fouilles entraînent des quantités supplémentaires notamment aux niveaux des fouilles ( $124,8 \text{ m}^3$  de plus), béton de potelets ( $0,7,68 \text{ m}^3$  en plus).

### III RECOMMANDATIONS

- L'entreprise est invitée à fournir au plus tard le 12 novembre 2021 les documents et panneaux (équipements) de sécurité sur le site.

- Elle est invitée à interroger le laboratoire des travaux publics sur l'origine des résultats de la formulation du béton normé pour la suite des travaux.

- procéder à la mise en place du reste de la clôture du côté des toilettes.

L'entreprise demande à la mission de contrôler si l'on fournit le fichier PDF de

des façades depuis le pat. b.

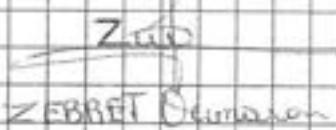
No 15

ont signé

CEA/TECH-MIV Mission de Contrôle Entreprise

  
Mahamadou OUEDRAOGO

  
KONE T. Kader

  
ZEBRET Bemba

PROJET DE CONSTRUCTION N° 20  
DU COMPLEXE DU CEA / TECH-MIV.

Bouc, le 27 novembre 2021

Procès Verbal de réunion  
du chantier.

Étaient présents :

M. OUEDRAOGO Constant : Mission du Contrôle (AC Concept).

Mr KOYE T. Kader : Mission du Contrôle ..

Mr NIGUAN A. Azig : Entreprise (SORGETIN)

Mr ZEBREY Oumarou : Entreprise (SORGETIN)

Mr BAYALA Serge : UNE/CEA / TECH-MIV

Il au deux mille vingt et un le vingt et sept novembre, une mission constituée des personnes ci-dessus citées ait effectué une visite sur le site afin de procéder à la levée des recommandations notifiées dans les différents procès verbaux du 20 novembre 2021 (concernant le nota-béne) et du 22 novembre 2021 (concernant l'arrêt des travaux et au rapport du nota-béne du 20 novembre).

A l'issue de la visite du chantier, il a été constaté que l'entreprise a procédé au nettoyage (évacuation des terres hors du site).

Elle a également approvisionné le chantier en agrégats conformément à la granulométrie demandée.

Elle poursuit le lavage des agrégats suivant les prescriptions techniques.

Pour ce faire, la mission de contrôle procédera à la réception des ouvrages afin de leur permettre de poursuivre les travaux.

La mission de contrôle rappelle à l'entreprise gérant au respect des recommandations et observations faites.

L'entreprise doit toujours veiller au respect des HES pour la suite des travaux.

Le chantier doit être maintenu dans un parfait état de propreté en veillant toujours à la sécurité du chantier.

L'entreprise devra transmettre un planning d'exécution détaillé des travaux pour au plus tard le premier (01) décembre deux mille vingt et un (2021).

En rappel, tous les échantillons devraient faire l'objet de validation par la mission de contrôle avant toute commande. Aussi, l'entreprise devrait fournir une copie du contrat avec le Laboratoire national des travaux publics ainsi que celle de l'assurance de l'entreprise.

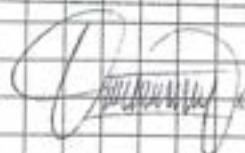
Au vu des observations et recommandations  
fautes, la mission de contrôle autorise  
à l'entreprise la reprise des travaux.  
Et de renvoyer à l'affichage des différents  
plans et planning d'exécution ainsi que  
les résultats du prélèvement des bétons  
faits par le laboratoire des travaux publics.

No 22

Oui signé

Mission de Contrôle

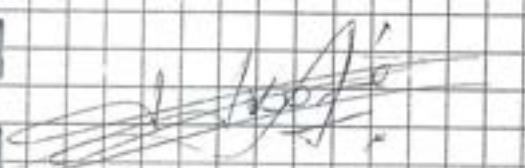
Entreprise

 27/02/2011  
Mr KONE Ibrahima



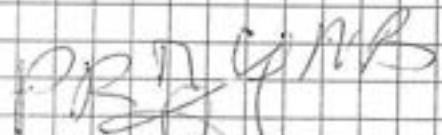
Mr Ouedraogo Constant

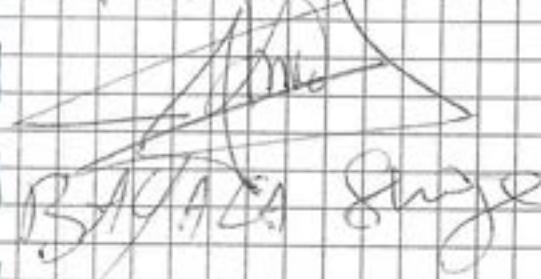
Mr NIGAN A Aziz

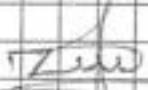


Mr KONE I. Ibrahima

Mr ZEBRET Oumarou

  
PBN GMS

  
BATCHI Sengue



Bobo, le 03 décembre 2021

Procès verbal de réunion  
hebdomadaire

étaient présents :

Mr OUEDRAOGO à Mohamed Auditrice interne CCA/ECOCH-ITIV  
 Mr KONE à Kader Mission de Contrôle AC CONCEPT  
 Mr YANDEOGO Abdoulaye Entreprise SOGEDIM.

L'an deux mille vingt et un le trois (03) de décembre la mission constituée des personnes ci-dessous citées ait effectuée une visite afin de constater l'évolution des travaux.

A l'issue de la visite il a été constaté que :

### OBSERVATIONS

#### \* Taux d'avancement -

- Semelles isolées et radier : 100%
- Potelets : 70%

La couverture sous-bassement : 40%

Passé de ferrailage longtime : en cours

Coulage des potelets : en cours

Confection d'agglos (roues de 200) : en cours

Fouille dans siennes : 100%

### \* Approvisionnements de la semaine.

Sable : 02 voyages ( $18\text{m}^3$ ) ; Quartz : 02 voyages ( $18\text{m}^3$ ) ; granite concassé : 02 voyage ( $22\text{m}^3$ ) ; ciment : 1 tonne, Planche : 90 unités bétonnière : 01 ; compacteur 0,1.

### \* Personnel présents.

01 chef de chantier

01 ~~et~~ ~~génie~~ technicien en poste

01 chef personnel

08 maçons

30 aide maçons

03 équipe de briquetier

Par ailleurs, l'entreprise a pris en compte les faibles recommandations. Notamment

- le panneau du chantier (signalisation chantier)
- l'équipement de sécurité du personnel (60%)

### II RECOMMANDATIONS.

L'entreprise est invitée à prendre les dispositions pour transmettre les résultats de la formulation du plan dans un délai de 48 hrs à compter d'aujourd'hui.

Il est invité à fournir des plans No 31  
tard le 10 décembre 2021 le planning  
d'exécution des travaux ainsi que les  
différents plans.

Il est invité à renforcer le système  
(dispositif) de sécurité du chantier et du  
personnel présent.

- Entamer le tamisage du laveau des quartz  
en vue de prévoir le béton des baignettes
- Approvisionner le chantier en sable de  
préférence blanc pour tous travaux

NB: Le contrôle rappel à l'autorisation les  
travaux de bétongage, les potelets, poteaux,  
dalles, chevaux devront se faire en granulé  
de granit. La baignette, le dallage, le  
charriage seront également faits en  
quartz lave de granulométrie convenable.

Où signe

AC CONCERN

CET/TECH-NIV

SODEDYM

KONE T. Kader

SIDI BRAHIM  
Sidi Mohamed

ZEBRE I  
Gumaneur

**RESULTAT LNBTP**

**Essai d'Affaissement au Cone d'Abra.ms (NFP 18-451 de Décembre 1981)****Essai de Compression d'Eprouvettes Cylindriques de Beton (NF EN 12390 du 3 Février 2003)**

CHANTIER INSSA BO BO

ENTREPRENEUR: SOGEDIM

PARTIE D'OUVRAGE: Semelles isolées: AXE x 71 à x 55/ Y1 à Y30.

OBJETS DES ESSAIS: compression simple

AFFAISSEMENT AU CONE D'ABRAMS-A (cm): 5,7

N° éprouvette	Date			Age (Jours)	RESISTANCE A LA COMPRESSION EN MPa	
	Confection	Réception	Essai		Résultat	Moyenne
1	21 M	28 11 2021	28	7	15,23	16,13
2			11		16,28	
3			2021		16,90	
4						
5				28		
6	2021					

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS:**

RA-8

LNBTP

Date :

**Le Client**

Date : 30-11-2021

Bobo-Dioulasso, le 16 Novembre 2021

**A**

**Monsieur le Réprésentant du  
SOGEDIM BTP  
11BP 482, OUAGADOUGOU 11  
Tél: 25 41 41 00 / 70 20 01 70  
IFU  
RCCM BF OUA**

N° 2021/613 /LNBTP/DG/SG/DRB  
DEVIS N° 361-21-7D

**DEVIS ESTIMATIF**

**POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE EN VUE DE L'ASSURANCE DECENNALE,  
LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASSTRUCTURES A  
INSSA DE BOBO-DIOULASSO**

Désignation	Quantité	Prix Unitaire (F CFA)	Montant Total (F CFA)
I. Contrôle de la normalisation des risques en vue de l'assurance décennale estimé à 2,00 % du montant total du marché	0,02	281 618 583	5 632 372
II. Contrôle des équipements techniques estimé à 1,25 % du montant total du marché	0,0125	281 618 583	3 520 232
III. Contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre estimé à 3 % du montant des gros œuvres	0,03	183 467 203	5 504 016
<b>TOTAL GENERAL HT</b>			<b>14 656 620</b>
<b>TVA 18%</b>			<b>2 638 192</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>			<b>17 294 812</b>

**Conditions de paiement :**

- 20 % d'avance de démarrage,
- 80 % en cours des travaux.



Bobo-Dioulasso, le 16 Novembre 2021

**A**

**Monsieur le Réprésentant du  
SOGEDIM BTP  
11BP 482, OUAGADOUGOU 11  
Tél: 25 41 41 00 / 70 20 01 70  
IFU  
RCCM BF OUA**

N° 2021/613 /LNBTP/DG/SG/DRB  
DEVIS N° 361-21-7D

**DEVIS ESTIMATIF**

**POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE EN VUE DE L'ASSURANCE DECENNALE,  
LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASSTRUCTURES A  
INSSA DE BOBO-DIOULASSO**

Désignation	Quantité	Prix Unitaire (F CFA)	Montant Total (F CFA)
I. Contrôle de la normalisation des risques en vue de l'assurance décennale estimé à 2,00 % du montant total du marché	0,02	281 618 583	5 632 372
II. Contrôle des équipements techniques estimé à 1,25 % du montant total du marché	0,0125	281 618 583	3 520 232
III. Contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre estimé à 3 % du montant des gros œuvres	0,03	183 467 203	5 504 016
<b>TOTAL GENERAL HT</b>			<b>14 656 620</b>
<b>TVA 18%</b>			<b>2 638 192</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>			<b>17 294 812</b>

**Conditions de paiement :**

- 20 % d'avance de démarrage,
- 80 % en cours des travaux.

